

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CARAQUET TENUE LE MERCREDI 5 AOUT 2026 À 12 h
À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : Le maire Bernard Thériault et les membres : Jocelyne Mallet, Marie-Soleil Landry, Terry Ing, Kim Légère, Jacques Boucher, Louise Blanchard (12 h 15), Guillaume Légère, Denis Lebouthillier et Pierre Boudreau

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : environ huit (8) personnes dans la salle, dont un (1) journaliste, ainsi que le directeur général Marc Duguay et la greffière Julie Jacob

Monsieur le maire Bernard Thériault appelle l'assemblée à l'ordre vers 12 h.

2026-148

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée

2026-149

Conflit d'intérêts

Le conseiller Denis Lebouthillier déclare un conflit d'intérêts au point 14. Soumissions – Asphaltage rue St-Paul

2026-150

Étude des objections écrites
reçues concernant la demande
de rezonage – Atelier de
soudure dans la rue de la Gare

Aucune objection écrite reçue concernant la demande de rezonage – Atelier de soudure dans la rue de la Gare.

2026-151

Dépôt et première lecture par
son titre de l'arrêté intitulé «
Arrêté modifiant l'arrêté de
zonage de Caraquet » – Atelier
de soudure dans la rue de la
Gare

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau, il est résolu de faire le dépôt et la première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour l'atelier de soudure dans la rue de la Gare. Adoptée

2026-152

Deuxième lecture par son titre
de l'arrêté intitulé « Arrêté
modifiant l'arrêté de zonage de
Caraquet » – Atelier de soudure
dans la rue de la Gare

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu de faire la deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour l'atelier de soudure dans la rue de la Gare. Adoptée

2026-153

Résolution autorisant la
rédaction de l'arrêté modifiant
l'arrêté de zonage de Caraquet
et fixant la date de l'audience
publique (14 septembre 2026) –
Diane Landry (Village
Blanchard)

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher et appuyée
par le conseiller Pierre Boudreau;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande
de modification à l'arrêté de zonage par Diane Landry et que
cette demande a pour but l'exploitation d'un ranch
récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite Loi prescrit
la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel
arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) la greffière se charge, au nom et pour le compte du
Conseil, de donner dans les délais prescrits à l'article
111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de
l'article 111(4) de la Loi sur l'urbanisme;
- b) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au
14 septembre 2026 en la salle du Conseil de la
municipalité de Caraquet, N.-B. à 19 h. Adoptée

2026-154

Résolution autorisant la
rédaction de l'arrêté modifiant
l'arrêté de zonage de Caraquet
et fixant la date de l'audience
publique (14 septembre 2026) –
Claire Arseneault

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher et appuyée
par la conseillère Marie-Soleil Landry;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande
de modification à l'arrêté de zonage par Claire Arseneau et que
cette demande a pour but la construction d'une résidence ou
d'un entrepôt;

CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite Loi prescrit
la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel
arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) la greffière se charge, au nom et pour le compte du
Conseil, de donner dans les délais prescrits à l'article
111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de
l'article 111(4) de la Loi sur l'urbanisme;
- b) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au
14 septembre 2026 en la salle du Conseil de la
municipalité de Caraquet, N.-B. à 19 h. Adoptée

2026-155

Échange de terrains – Patrick
Rioux

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par
le conseiller Denis Lebouthillier;

ATTENDU QUE Caraquet est propriétaire du terrain vacant
identifié par le NID 20568069 (NCB 6060163), situé sur la voie
Madelaine à Caraquet, d'une superficie d'environ 5,68 hectares
et dont l'évaluation foncière pour l'année 2026 est de 6 000 \$;

ATTENDU QUE Broadway Service Centre Ltd, société dont Roland Rioux est président et propriétaire, est propriétaire des terrains vacants identifiés par les NIDS 20382990 et 20748117 (NCB 5318026), situés à l'intersection de la rue Lacroix et de la rue de la Légion à Caraquet, d'une superficie totale d'environ 1 657 mètres carrés et dont l'évaluation foncière pour l'année 2026 est de 5 600 \$;

ATTENDU QUE Patrick Rioux, fils de Roland Rioux, est propriétaire du terrain identifié par le NID 20933727, lequel est adjacent au terrain de Caraquet portant le NID 20568069;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Broadway Service Centre Ltd s'engage à transférer à la Ville de Caraquet les terrains vacants identifiés par les NIDS 20382990 et 20748117, pour une contrepartie nominale de 1,00 \$ plus les taxes applicables;
2. En contrepartie, la Ville de Caraquet doit s'engager à transférer à Patrick Rioux le terrain identifié par le NID 20568069, pour une contrepartie nominale de 1,00 \$ plus les taxes applicables;
3. Les parties devront conclure les conventions d'achat et de vente ainsi que tous les documents requis afin de donner effet aux présents transferts et d'en établir les modalités et conditions;
4. Chaque partie devra assumer ses propres frais professionnels, juridiques, administratifs et d'enregistrement relatifs au transfert des propriétés visées par la présente offre. Adoptée

2026-156

Demande d'avis au CRP de la
CSRPA – Conteneurs

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Jacques Boucher, il est résolu de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit quant à l'encadrement de l'utilisation de conteneurs commerciaux et résidentiels dans la municipalité. Adoptée

2026-157

Demande de financement
intérimaire – 3 500 000 \$

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Denis Lebouthillier, il est résolu de demander à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter une somme maximale de 3 500 000 \$ sur 3 ans devant servir aux fins suivantes :

Capital général – Financement intérimaire :

1) Transport	3 100 000 \$
a) Asphaltage – rue St-Paul, Bas-Caraquet	900 000 \$
b) Lotissement – rue de la Gare	2 200 000 \$

2) Urbanisme	400 000 \$
a) Parc des Fondateurs	400 000 \$

Adoptée

2026-158

Adoption – Politique de mesures incitatives commerciales

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau, il est résolu d'adopter la politique intitulée « Politique de mesures incitatives commerciales » et que cette politique porte le numéro 2026-158. Adoptée.

Le conseiller Denis Lebouthillier quitte son siège vers 12 h 26.

2026-159

Soumissions – Asphaltage rue St-Paul

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu d'accepter la soumission de Landry Asphalte Ltée pour un montant de 895 235 \$ (avant taxes) pour les trottoirs à Bas-Caraquet. Adoptée

Le conseiller Denis Lebouthillier reprend son siège vers 12 h 29.

2026-160

Demande d'autorisation pour habitation (St-Simon) – NID 20347175

Sur proposition de la conseillère Jocelyne Mallet et appuyée par la conseillère Kim Légère;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande concernant le terrain portant le numéro d'identification (NID) 20347175 en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pour pouvoir construire une résidence sur l'accès privé sans nom donnant sur le chemin Savoie à Saint-Simon;

ATTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement de l'accès privé, étant la voie d'accès de la propriété, ne soient pas la responsabilité de la municipalité. De plus, le terrain n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égouts de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte de déchets ni de matières recyclables le long de l'accès privé. Tout bac de collecte devra être déposé le long de la rue publique la plus proche;

ATTENDU QUE l'accès privé n'étant pas reconnu comme étant une rue publique, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence;

IL EST RÉSOLU que, considérant ce qui précède, le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pour le lot portant le numéro d'identification (NID) 20347175 sur l'accès privé sans nom donnant sur le chemin Savoie à Saint-Simon. Adoptée

2026-161

Offre d'achat et de vente et convention – D. Zetino

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau, il est résolu d'accepter l'offre d'achat et de vente et convention de 9544-4741 Québec Inc. le lot portant le NID 20933412 au montant de 35 318,75 \$ plus TVH. Adoptée

2026-162

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2026-163

Suivi des dossiers

La conseillère Marie-Soleil Landry demande où en est rendue l'étude sur les moustiques à Pokesudie.

Elle demande aussi un échéancier concernant la bibliothèque de Bas-Caraquet. Le conseiller Jacques Boucher explique que le poseur d'acrylique pourra seulement faire son travail à la fin du mois d'août.

La conseillère Louise Blanchard suggère que la piste cyclable en ville soit améliorée.

2026-164

Présentations et interventions du public

Madame Monique Gallant suggère de repenser l'aménagement de la rue de la Gare afin d'y intégrer des zones de jeu et de rafraîchissement pour les jeunes familles.

Elle trouve qu'il y a trop d'asphalte au Centre Uni.

Elle souhaite que le développement du stationnement de l'ancien Club plein air fasse l'objet de consultations pour rendre le secteur plus accueillant.

Enfin, elle souhaite savoir si les commentaires constructifs laissés sous les publications du maire sur les réseaux sociaux font l'objet d'un suivi.

Monsieur Roger Thériault espère que le côté esthétique sera pris en considération pour les futurs bâtiments dans le développement de la rue de la Gare.

2026-165

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher, il est résolu de lever l'assemblée vers 13 h 01.



BERNARD THÉRIAULT, MAIRE



JULIE JACOB, GREFFIÈRE